

## PROGRAMME DE FORMATION : « Maîtriser les assurances fondamentales de l'entreprise »

La formation « Maîtriser les assurances fondamentales de l'entreprise » est une formation très pratique, indispensable pour la mise en place par l'entreprise de ses contrats d'assurances ou leur renouvellement ainsi que pour leur gestion au quotidien. L'objectif visé est celui d'une meilleure protection du patrimoine de l'Entreprise. La formation s'adresse à toute personne en charge des questions « assurances » dans l'Entreprise. La durée de la formation est de 3 jours :

La 1<sup>ère</sup> partie permet :

- De comprendre la formation du contrat d'assurance
- De lister les obligations d'information et d'en connaître les sanctions
- De sensibiliser les participants à la technique contractuelle

La 2<sup>ème</sup> partie permet :

- De connaître et comprendre les différentes polices de l'entreprise
- D'analyser les clauses clés
- D'identifier les points de négociation

La 3<sup>ème</sup> partie permet :

- D'améliorer la gestion technique des contrats et des sinistres
- D'acquérir les bons réflexes et d'anticiper les difficultés liées à l'interprétation et l'exécution des contrats d'assurances.
- De relever les dysfonctionnements et carences et de les traiter.

L'objectif de la 3<sup>ème</sup> partie est réalisé à partir d'exercices d'audit complets sur une police Responsabilité Civile et une police Dommages Aux Biens (volontairement imparfaites). Les participants sont amenés à relever les carences à partir des informations acquises lors des deux premières parties. L'autodiagnostic aborde tous les points capitaux des deux polices (définitions essentielles ; événements garantis ; biens garantis ; extensions de garanties ; montants garantis et sous-limites ; franchises ; exclusions ; prime ; clauses qualitatives communes...)

# Première Partie : LE CONTRAT D'ASSURANCE

## Introduction

- La place de l'assurance dans la gestion des risques
- Les acteurs : Sociétés d'assurances – Mutuelles – Institutions de prévoyance – courtiers – agents généraux...
- Les montages d'assurances : Programmes Internationaux - la coassurance – la réassurance

## Le contrat d'assurance

- Les documents d'assurance : conditions générales – conditions particulières – proposition d'assurance – avenant - dont acte - note de couverture – attestation...
- L'importance de la phase précontractuelle : les déclarations de l'assuré
- Les valeurs assurées
- Les différents types de franchises : relatives – proportionnelles – absolues...
- Les déchéances
- Date d'effet et durée de validité du contrat
- Période d'application de la garantie
- La modification du contrat (diminution ou aggravation de risques)
- La fin du contrat : la résiliation par l'assuré et la résiliation par l'assureur
- La Prime : découpage de la prime – calcul de la prime (prime technique ; assiette de prime ; chargement de la prime) – le paiement de la prime – sanctions du défaut de paiement de la prime (mise en demeure, suspension, résiliation)
- Le règlement des sinistres

## Deuxième Partie : LES ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

### Les polices Responsabilité Civile

- Notion de Responsabilité Civile : La responsabilité civile délictuelle : RC du fait personnel (art 1382 du code civil), RC du fait d'autrui (article 1384 du code civil), RC du fait des choses (article 1382 et 1383) - La responsabilité civile contractuelle : distinction obligation de moyen et obligation de résultat
- Les différents types de dommages : corporels, matériels, immatériels, DINC
- Les différents types de responsabilités couvertes par les contrats d'assurances : La Responsabilité Civile Exploitation ; La Responsabilité Civile produits ; La Responsabilité Civile Professionnelle ; La garantie Défense Recours ; La Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS)

### Les polices dommages aux biens

- Les différents types de polices : polices dites « périls dénommés » et « tous risques sauf »
- Les biens garantis : bâtiments et Contenu (meublier, matériels, marchandises, outillage...).
- Les garanties du contrat : panorama des garanties
- La garantie Pertes d'Exploitation et les frais supplémentaires d'exploitation
- Les garanties de pertes et frais (frais de déblais, frais de démolition, perte de loyers...)
- Les garanties de responsabilités couvertes par le contrat dommages aux biens : responsabilité entre propriétaire et locataire ; recours des voisins et des tiers

### Les autres polices

- Les polices flotte auto et auto mission

## Troisième Partie : GESTION TECHNIQUE ET AUTODIAGNOSTIC DES POLICES RC ET DOMMAGES AUX BIENS

### La gestion technique des polices par l'entreprise

- La gestion technique : assiettes de prime ; détermination de la marge brute pour la garantie pertes d'exploitation ; les déclarations juridiques ; le contrôle des primes ; l'aggravation de risques ; l'erreur ou l'omission
- La gestion des sinistres : forme, délais, sanction de la déclaration tardive et déchéances - les différents sinistres - spécificités des sinistres en responsabilité civile : mode de déclenchement de garantie - expert d'assurance et expert d'assuré
- La prescription biennale
- Le droit de résiliation après sinistre de l'assureur
- Règle proportionnelle de prime et règle proportionnelle de capitaux
- Les différents modes d'indemnisation des polices dommages aux biens
- Mise en place de tableaux de bord assurances : les trois principaux postes : Primes – Sinistres – ratios

### Exercice d'autodiagnostic des polices Responsabilité Civile (RC) et Dommages Aux Biens (DAB) :

#### RC :

- Définitions essentielles : Assuré – Tiers – Activités assurées – les dommages
- Les garanties souscrites : RC exploitation, RC après livraison, RC professionnelle
- Le libellé des garanties
- Les exclusions
- Les montants de garanties, les extensions de garanties, les sous-limites, les franchises et les exclusions
- Prime d'assurance
- Les clauses qualitatives

#### DAB :

- Risques et événements garantis
- Pertes d'exploitation
- Biens garantis
- Garanties de pertes et frais
- Garanties de responsabilité
- Les montants de garanties, les extensions de garanties, les sous-limites, franchises et exclusions
- Modes d'indemnisation
- Les clauses qualitatives